

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte les modifications des statuts du Comité de Jumelage « Noblat Aigues Vives » suite au départ de la commune de Saint-Paul. La nouvelle convention modifie le nombre des élus de chaque commune au comité : un titulaire et un suppléant en plus du Maire. Les communes verseront une contribution annuelle fixée à 0,50 € par habitant.

- Décide d'attribuer une subvention de 115 € par élève pour les 12 enfants de Saint-Denis qui participeront à la classe découverte organisée par M. Hatwell de l'école de Masléon.

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 408 € à l'A.S Les Lémovices pour l'achat de matériels dans le cadre de la création de l'école de foot.

Informations :

La restauration du monument aux morts est terminée et le panneau à l'entrée du cimetière est posé.

La réception de l'atelier municipal est prévue le 7 février à 11h.

Séance du 10 mars

Cette séance a été surtout consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Mme M. Mondit est désignée correspondant « citoyenneté » au sein du Conseil Municipal.

Informations

Antenne relais : une antenne relais FREE a été installée « aux Bruges » avec celle d'Orange et de Bouygues.

Urbanisme : La commune de Saint Denis prévoit la mise en place du PLU sur la commune en janvier 2016 et deviendra compétente pour procéder à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, etc.). Vu la complexité des dossiers d'urbanisme, les élus donnent leur accord pour transférer le service urbanisme à La Communauté de Communes de Noblat en lieu et place des services de l'Etat (D.D.T).

Séance du 24 avril

Au cours de cette séance, l'équipe municipale, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2014 du budget communal et budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Adopte les budgets primitifs 2015.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales ni les tarifs communaux.

- Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 0,20% par le Conseil général auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de renforcement de la VC15 (route de l'Usine).

- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention et des déclarations préalables de travaux auprès des organismes compétents pour la construction d'un apprentis école et pour la rénovation de la façade de la maison du bâtiment communal en face de l'église (ancienne cantine de l'école).

- **Informations :**

La trésorerie de Saint-Léonard de Noblat informe les habitants de Saint-Denis qu'à partir de 2016, ils pourront régler les factures d'eau par prélèvement automatique comme c'est le cas pour les ordures ménagères.